



PARTICULIERS, BANQUE PRIVÉE

Vos tarifs au quotidien

Conditions tarifaires intégrales
En vigueur au 1^{er} décembre 2023

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Alerte essentielle : solde débiteur	0,80 €/MOIS soit, pour information 9,60 €/AN
Tenue de compte	2 € /MOIS soit, pour information 24 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Visa ou Mastercard	49,10 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Visa ou Mastercard	45 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	20,20 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE PLUS	24 €/AN/COMPTE
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	4,15 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond journalier• Plafond mensuel	8 € 8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.7

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.8





Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.14

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Globe Trotter
Offre Eko
Offre Le Compte à Composer
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.25

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.27
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.30
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.34
	Opérations à l'étranger	P.37
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.38
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.40
	Autres services	P.41
	Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.46

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲□	GRATUIT
Clôture de compte ▲□	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲□	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé quotidien	17,40 €/MOIS	8,70 €/MOIS
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,55 €/MOIS	0,77 €/MOIS
Relevé décadaire (3 par mois)	3,25 €/MOIS	1,55 €/MOIS
Réédition d'un relevé de compte	8,30 €/RELEVÉ	8,30 €/RELEVÉ
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/ crédit)	11 €/TRIMESTRE 16,50 €/SEMESTRE 22 €/AN	
Relevé IFI	58,90 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT
Relevé mensuel et une enveloppe par compte	1,50 €/MOIS	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

□ Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲□	2 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲□	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲□	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲□	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲□	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ² Chaque retrait est plafonné à 1000€	6 €/RETRAIT
Mise à disposition d'espèces dans une autre agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	22,50 €
Frais de location de coffre-fort	
Taille 10 ou 15 cm	158 €/ COFFRE/AN
Taille 20-25 ou 30 cm	205,40 €/ COFFRE/AN
Taille 60 cm	310,75 €/ COFFRE/AN

Frais de recherche de documents³

Demande de réédition de document	16,70 €
Demande de réédition multiple ou demande de recherche complexe	SUR DEVIS
Frais de photocopie	1,40 €/PHOTOCOPIE
Déclaration IRPP	100,90 €
Échelle d'intérêts	12,80 €/DOCUMENT

Le Change

	Taux de Change (disponible en agence)	Commissions (fixe par transaction)	
		Commission de Cession	Frais Transaction inférieure à 75€
Vente de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31	Cours de vente	-	4,55 €
Achat de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31	Cours d'achat	4,05 €	4,45 €

Vente de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en délivrance immédiate (pack devises) : 5,55 € par transaction.

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse 31, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 (carte retrait minute).

³ Document hors relevé de compte, chèque et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

Crédit Agricole en Ligne Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲□

Crédit Agricole en Ligne Action

Services inclus dans Crédit Agricole En Ligne Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Crédit Agricole en Ligne Action Bourse

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store IntégralW

- À partir de 12 ordres par an
- Moins de 12 ordres par an

GRATUIT

96 €/AN

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 31 dans la rubrique Placements financiers.

Service d'agrégation de comptes¹

GRATUIT

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.ca-toulouse31.fr

- Nos applications mobiles

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Ma Banque

- Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

- Paylib sans contact²

- Paylib entre amis³

- Virements via Paylib entre amis - Application Paiement Mobile

GRATUIT

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail, ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

(avant le 14 octobre 2013)

Mini-relevés	0,33 €/SMS
Abonnement temps réel de gestion	2,29 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	0,33 €/SMS
Abonnement achat vente à distance	2,29 €/MOIS
Alerte SMS achat vente à distance	0,33 €/SMS

¹ Service disponible courant 2024 depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

(après le 14 octobre 2013)

Alerte écopage (mensuelle)	0,35 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	0,80 €/MOIS
Alerte achat à distance	0,80 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/MOIS
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,80 €/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/MOIS
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 €/ALERTE
Mini-relevés (hebdomadaire)	0,83 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations **GRATUIT**



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲□	20,20 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard	40,20 €/AN	
- Mastercard eko	37,50 €/AN	

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard*	49,10 €/AN	45 €/AN
- Mastercard Globe Trotter	49,10 €/AN	
- Visa Classic*	49,10 €/AN	45 €/AN
- Gold Mastercard*	135 €/AN	135 €/AN
- Gold Mastercard à empreinte biométrique		159,40 €/AN
- Visa Premier*	135 €/AN	135 €/AN
- World Elite Mastercard*		322 €/AN
- World Elite Mastercard à empreinte biométrique		345 €/AN
- Visa Infinite*		322 €/AN

* Existe en version sociétaire.

Cotisation carte (suite)

Cartes de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹)))	49,10 €/AN	45 €/AN
Visa Cartwin ¹)))	49,10 €/AN	Non commercialisée
Gold Mastercard Cartwin ¹)))	135 €/AN	135 €/AN
Visa Premier Cartwin ¹)))	135 €/AN	Non commercialisée

Cartes de retrait

Carte Libre Service Bancaire ²	GRATUIT
---	---------

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable OPEN ³	22,50 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	45 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	135 €/AN
Carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) Maestro	40,20 €/AN



Bon à savoir !

Le logo))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription de 2 cartes de paiement hors formule sur un même compte, réduction de 50% sur la cotisation de la carte hors formule la moins chère (hors Mastercard Globe Trotter).

Pour toute souscription d'une formule du quotidien Essentiel, Premium ou Prestige et d'une deuxième carte hors formule sur un même compte, seule la carte hors formule (et non la carte de la formule) pourra bénéficier de l'offre 50% et uniquement si elle est de gamme identique ou inférieure à la carte incluse dans la formule (hors Mastercard Globe Trotter).



BONUS COTISATION

0,01 € à valoriser sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation.

Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 15, de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 14) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

¹ Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT », carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

³ La carte OPEN est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro¹ dans un pays de l'Es pace
Eco nomique Euro péen (EEE) □

GRATUIT

Paie ment par carte en de vises dans un pays
de l'EEE

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion moné taire²

GRATUIT
2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Autres paie ments par carte³

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éven tuels

GRATUIT
2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

N.B : Le paie ment mo bile sans con tact en ma gasin bé né ficie des mê mes ta ri fications que les paie ments par carte.

Re trait d'es pèces par carte

Re trait d'es pèces par carte en euro¹ dans un pays de l'EEE (y compris les re traits
par carte en euro dans la zone euro)

Re trait d'es pèces au dis tri bu teur au to ma ti que de bil lets

	du Cré dit Agri cole	d'une au tre ban que
L'autre carte ▲ □	GRATUIT	1 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à au to ri sa tion systé ma tique	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT A PARTIR DU 26 ^{ÈME} RETRAIT/AN
Mastercard Glo be Trot ter	GRATUIT	1 €/RETRAIT A PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Open	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Gold Mastercard à em preinte biomé tri que - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - World Elite Mastercard à em preinte biomé tri que - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Re trait d'es pèces par carte en de vises dans un pays
de l'EEE

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion moné taire²

GRATUIT
2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Autres re traits d'es pèces par carte³

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éven tuels

2 €/RETRAIT
2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

¹ Ou en de vise équi va lante : De vise sué doise ou en leu rou main (con for mé ment au rè gle ment euro péen n° 924/2009).

² L'opé ra tion de change est ef fec tu ée au taux de change ap pli qué par Visa ou Mastercard au jour du traite ment de l'opé ra tion. Ce taux s'ex prime en mar ge de pour cen ta ge ap pli qué au cours de change pu blié par la Ban que Cen trale Euro péen ne (BCE). Voir ex em ples sur : www.ca-toulouse31.fr

³ Opé ra tions de paie ment hors champ d'ap pli ca tion du rè gle ment euro péen n°924/2009 du 16 sep tem bre 2009.

Autres services par carte

Envoi de la carte à l'étranger à la demande du client	35 €
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Rédition de carte en urgence	14,50 €
Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,70 €
Remplacement carte avant date échéance (hors opposition)	9,90 €
Modification des plafonds d'utilisation	
• à la demande du titulaire de la carte, en agence ou par SOS Cartes	10,90 €
• sur l'application Ma Banque	GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	63 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲□

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,15 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	5,75 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Emission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-toulouse31.fr	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	1 €
Via Paylib entre amis - Application Paiement Mobile ¹	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 45) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

Réception d'un virement SEPA ▲□	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲□	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	65,30 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	65,30 €

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,05%, avec un montant minimum de 15,50 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 45), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel <ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale Vers un compte d'une autre banque 	26,80 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	5,75 €/OPÉRATION
Frais par virement non SEPA permanent <ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale Vers un compte d'une autre banque 	26,80 €
Réception d'un virement non SEPA ▲□	21 €/VIREMENT

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲□	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲□	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲□	GRATUIT

¹ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

Chèques

Paielement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲□	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR à la demande du client	7,50 €
• en pli simple à la demande du client	1,30 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	16,10 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	16,10 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	14,60 €
Destruction chéquier non récupéré 2 mois après la réception de l'information de mise à disposition par mail ou SMS selon le mode choisi	6,30 €/CHÉQUIER
Copie de chèque	16,50 €/CHÈQUE



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Remplacement carte avant la date d'échéance (hors opposition)

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Toulouse 31

30 €/MOIS

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paielement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

30 €/MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Remplacement carte avant la date d'échéance (hors opposition)

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

15 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération, 8 euros par jour et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	15 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an	
Retrait d'espèces par carte¹	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Toulouse 31	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	
Païement par carte¹	
En euro dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ²	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
<ul style="list-style-type: none">• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info• Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr• Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	

Offre Essentiel

Gestion du compte	9 €/MOIS
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention ³ : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération, 8 euros par jour et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Toulouse 31

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

9 €/MOIS

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Toulouse 31

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte

ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 € / chèque**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
- Les frais procédures civiles exécutoires

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Les comptes Services

CSCA BIENVENUE	5,25 €/MOIS
CSCA TANDEM	4,35 €/MOIS
CSCA SOUPLE	7,20 €/MOIS
CSCA PRELUDE +	3 €/MOIS
CSCA SERENITE BIENVENUE	7,20 €/MOIS
CSCA SERENITE BIENVENUE	84,90 €/AN
CSCA INITIAL ANCIEN	4,40 €/MOIS
CSCA INITIAL ANCIEN	52 €/AN
CSCA INITIAL	4,40 €/MOIS
CSCA INITIAL	52 €/AN
CSCA SERENITE	7,20 €/MOIS
CSCA SERENITE	84,90 €/AN
CSCA OPTIMUM	8,55 €/MOIS
CSCA OPTIMUM	100 €/AN
CSCA OPTIMUM SANS OC	7,50 €/MOIS
CSCA OPTIMUM SANS OC	90 €/AN
CSCA EURO INITIAL	4,45 €/MOIS
CSCA OPTIMAL	8,40 €/MOIS
CSCA MOZAIC	2,95 €/MOIS
CSCA MOZAIC	35,45 €/AN

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,25 €/MOIS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs² 	De 1 à 300 €	1,39 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,35€/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,32 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,23 €/MOIS
	2001 € et +	5,67 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs¹ 	De 1 à 500 €	2,35 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,26€/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,28 €/MOIS
	2001 € et +	5,62 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET	1,82 € / MOIS
SécuriBUDGET Premium	2,14 € /MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus ³ SécuriCOMPTE Premium	3,05 €/MOIS PREMIUM 4,65€/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte mensuelle « éco-page »

Assurance SécuriEPARGNE
SécuriEPARGNE Premium

Relevé global des avoirs épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

**2,35 €/MOIS
PREMIUM
3,16 €/MOIS**

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB
SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

**3,37 €/MOIS
PREMIUM
4,23 €/MOIS**

LES OPTIONS

Assurance SécuriZEN

1,90 €/MOIS

Assurance SécuriLIVRETS

1,90 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 4,27 € ET 5,29 €

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 5,30 € ET 7,28 €

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 7,29 € ET 9,35 €

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

ÉGAL À 9,36 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

- Plafond par opération **8 €**
- Plafond journalier **8 €**
- Plafond mensuel **80 €**

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique «Budget Protégé»

- Plafond par opération¹ **4 €**
- Plafond journalier **4 €**
- Plafond mensuel¹ **20 €**



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) **16,75 €**

Frais par saisie-attribution ou conservatoire **94 €**

Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 €**

Mesure exécutoire vaine : solde débiteur **18,60 €**

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire **27,50 €/CHÈQUE**

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **14,70 €**

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **15 €**

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,60 €**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet) **30 €/CHÈQUE**
- Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet) **50 €/CHÈQUE**

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

20 €

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

20 €

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention (plafonnées à 4,00 € par jour)
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **25 €/MOIS**
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits ¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SÉCURITRESORERIE ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert ¹	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Supplétis

- Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.
- Une assurance emprunteur² : 0,30% par mois, sur le solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.

Frais d'étude et de mise en place	GRATUIT
-----------------------------------	---------

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINI 90 € - MAXI 300 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 450 € - 1500 € MAXI MINI 400 € - MAXI 500 €
<ul style="list-style-type: none">• Montant minimum/maximum• Sur le prêt PAS	
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter ³	47 €
Modification de la date d'échéance	22 €
Modification de la périodicité	22 €
Modification de garantie	128 €
Attestations diverses liées au prêt	22 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	22 €
Réaménagement de prêt	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINI 450 € - MAXI 1500 €
<ul style="list-style-type: none">• Frais d'étude et mise en place de réaménagement• Montant minimum/maximum	
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	22 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

² Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Épargne Logement.

³ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Décompte de remboursement de crédit consommation	22 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	128 €
Report d'échéance	128 €
Désolidarisation de prêt	128 €
Attestation de prêt soldé	22 €
Frais de recherches de prêts	61 €
Transfert de prêt sans avenant	128 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (Livrets et assimilés)	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque (PEL, CEL)	98 €
Mandat d'épargne ¹	GRATUIT
Mandat d'épargne + ¹	1,60 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Projet Agri, les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique suivante.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie) ²

Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement	
• Par compte	98 €
Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement	
• Par compte	MAXI 98 €
• Par ligne	15,60 €

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.



Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	15,65 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Pôle Bourse	9,90 €/MOIS
Gestion conseillée	70 €/TRIMESTRE/CONTRAT 121 €/TRIMESTRE/ SI 2 CONTRATS ET PLUS
Gestion conseillée option Titres Vifs	NOUS CONSULTER
Mandats de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

INVEST STORE INITIAL pour Compte Titres ordinaire

- 0,69 % du montant de l'ordre
 - Frais fixes à la ligne
- 7,00 € MINIMUM
GRATUIT

INVEST STORE INITIAL POUR PEA / PEA PME¹

- 0,50 % du montant de l'ordre

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

INVEST STORE INTÉGRAL

POUR COMPTES TITRES

- Ordre ≤ à 1000,00 €
 - Ordre > à 1000,00 €
- 0,99 €
0,09 % DU MONTANT DE L'ORDRE

INVEST STORE INTÉGRAL

POUR PEA / PEA PME¹

- Ordre ≤ à 500,00 €
 - Ordre > 500,00 € et ≤ 1 000,00 €
 - Ordre > à 1000,00 €
- 0,48 % DU MONTANT DE L'ORDRE
0,18 % DU MONTANT DE L'ORDRE
0,09 % DU MONTANT DE L'ORDRE

¹ Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Ordres de bourse en France (suite)

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels 0,024 %/JOUR

AUTRES SERVICES

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole

[NOUS CONSULTER](#)

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de bourse sur bourses étrangères

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

INVEST STORE INITIAL pour Compte Titres ordinaire

- 0,69 % du montant de l'ordre
- Frais fixes à la ligne gratuits
- Majoré le cas échéant des frais de courtage étrangers

36,00 € MINIMUM

INVEST STORE INITIAL pour PEA / PEA PME

- 0,50 % du montant de l'ordre

INVEST STORE INTÉGRAL

- 0,45 % du montant de l'ordre
- Frais fixes à la ligne gratuits
- Majoré le cas échéant des frais de courtage étrangers

Droits de garde sur Compte titres

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral

GRATUIT

PAR AN

Compte titres

Frais de tenue de compte

26,55 €/COMPTE

Compte titres composé exclusivement de parts sociales, CCI Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA

GRATUIT

	Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Frais fixes par ligne
Parts sociales, CCI Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	-	GRATUIT
SICAV, FCP et emprunts du Groupe Crédit Agricole	0,12 %	4,10 €
Autres actions françaises, SICAV, FCP et emprunts hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %	4,10 €
Valeurs étrangères	1,20 %	4,10 €

Montant maximum : 204,00 € / AN / COMPTE-TITRES

Droits de garde sur PEA / PEA PME

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Intégral			GRATUIT
PAR AN			
PEA / PEA-PME	0,4 % DE L'ENCOURS GLOBAL		
Frais de tenue de compte			
PEA / PEA-PME composé exclusivement de parts sociales, CCI Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA			GRATUIT
	Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Frais fixes par ligne	
Parts sociales, CCI Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	-	GRATUIT	
SICAV, FCP et emprunts du Groupe Crédit Agricole *	0,12 %	4,10 €	
Autres actions françaises, SICAV, FCP et emprunts hors Groupe Crédit Agricole *	0,30 %	4,10 €	
Valeurs étrangères *	1,20 %	4,10 €	

Montant maximum : 204,00 € / AN / PEA/PEA PME

* Dans la limite de 5,00 € par ligne (Frais fixes + commissions).

Droits de garde sur la base des encours détenus au 31/12/2024.



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Or

Achat ou vente	
• Frais proportionnels 1,75 %	MINIMUM 18,30 €
Conditionnement par sac plombé	12,20 €
Expertise par pièce	1,50 €
• Prix minimum d'expertise	8,10 €
Rédition bulletin d'essai (pour lingot)	78,50 €
Taxe forfaitaire sur la vente	11,50 %



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black	18,80 €/AN
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	1 €/AN

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes présentées page 8 (hors cartes eko, Globe Trotter, Globe Trotter Premium)

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	18,80 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	20,90 €/AN

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte

Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
--	---------

Paiement par carte en devises dans un pays de l'EEE

- Frais fixes GRATUIT
- Frais variables 2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de conversion monétaire²

Autres paiements par carte³

- Frais fixes GRATUIT
- Frais variables 2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
- Frais de change éventuels

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-toulouse31.fr

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'EEE (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	1 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Autres cartes => Cf. tableau p. 10, tableau «Carte moyen de paiement»

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes **GRATUIT**
- Frais variables **2,03% DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de conversion monétaire²

Autres retraits d'espèces par carte³

- Frais fixes **2 €/RETRAIT**
- Frais variables **2,03 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION**
- Frais de change éventuels

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Offre Globe Trotter Entre 18 et 30 ans inclus (voir p.18)	2 €/MOIS
Offre Globe Trotter Premium Entre 18 et 30 ans inclus	9 €/MOIS

Plus de détails sur <https://www.credit-agricole.fr/ca-toulouse31/particulier/compte/carte-bancaire/premium-globe-trotter.html>

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-toulouse31.fr

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
--	--------------------------------



Opérations à l'étranger

Tenue et suivi de compte

Tenue de compte en devise	7 €/MOIS
---------------------------	----------

Flux internationaux

Virement non SEPA	Cf page 12
Option «our» frais à charge de l'émetteur	22,50 €
Impayé	45 €
Commission de paiement d'un chèque remis à l'étranger	53,55 €
Encaissement d'un chèque étranger (sauf bonne fin)	49,50 €
Encaissement d'un chèque étranger (crédit après encaissement)	69,80 €
Chèque de banque en devise	44,10 €
Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets	Cf page 10 et 35

Autres opérations

Ouverture d'un compte à l'étranger	232,40 €
Forfait assistance «réseau international desk»	115,80 €

Autres frais associés aux opérations internationales

Commission de change (appliquée sur les opérations impliquant un achat ou une vente de devise)	
	0,05 %
• Commission de change sur virement émis ou reçu	15,50 € MINI - 21,90 € MAXI
• Commission de change cession ou achat devise	0,05 % - 15,50 € MINI
Frais de port A/R France d'envoi de documents	16,90 €
Frais de port express (Europe et Monde) d'envoi de documents	32,50 €
Répercution des frais de banque étrangère	SELON BAREME DE LA BANQUE ETRANGERE
Avis de sort	10 €
Copie de SWIFT	10 €
Email de confirmation de traitement virement	10 €
Coordonnées incomplètes sur virement	10 €
Retour de fonds	10 €
Modification d'un virement permanent	10 €
Message complémentaire à banque tierce	10 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance des accidents de la vie [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance dépendance :
fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance décès :
fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance obsèques

- Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré
- Contrat d'assistance

[NOUS CONSULTER](#)

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance multirisque habitation [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance garantie locative [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance deux roues [NOUS CONSULTER*](#)

L'assurance tous mobiles [NOUS CONSULTER*](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique [NOUS CONSULTER*](#)

Assurance Emprunteur [NOUS CONSULTER](#)

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	2 €/MOIS/COMPTE	4,20 €/MOIS/COMPTE
SécuriWEB	1,25 €/MOIS/COMPTE	2,50 €/MOIS/COMPTE
SécuriBUDGET	1,70 €/MOIS/COMPTE	
SécuriPROTECTION (l'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		2 €/MOIS/COMPTE
SécuriEPARGNE	0,25 €/MOIS/COMPTE	1,88 €/MOIS/COMPTE
SécuriLIVRETS	1,90 €/MOIS/ASSURÉ	
SécuriZEN	1,90 €/MOIS/ASSURÉ	

SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE Découvert** dans le cadre du **Compte à Composer**) dont le découvert autorisé a été souscrit jusqu'au 31/12/2016 inclus.

Prix	Tranches de découvert
1,35 €/MOIS/COMPTE	<= 300 €
2 €/MOIS/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
3 €/MOIS/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé **SécuriCOMPTE Découvert** dans le cadre du **Compte à Composer**) dont le découvert autorisé a été souscrit après le 01/01/2017 inclus.

Prix	Tranches de découvert
1,35 €/MOIS/COMPTE	<= 500 €
2 €/MOIS/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
3 €/MOIS/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

Offres qui ne sont plus commercialisées

SécuriVOL	2,00 €/MOIS
SécuriVOL Plus	24,00 €/AN
SécuriVOL Secours	15,00 €/AN
SécuriCompte	9,00/AN



Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre **Globe Trotter** (voir p. 18) : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement « **SécuriCOMPTE Plus¹** » (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre **Globe Trotter**.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 02 29 51 (www.orias.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques » sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par PREVEIO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement
de dossier de succession

1 % DES AVOIRS AVEC
UN MINIMUM DE 94 €
ET UN MAXIMUM DE 680 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité
durant une période supérieure à 12 mois)

94 €/AN



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.



Autres Services

Protection des particuliers

- La télésurveillance¹

Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS
Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

48 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».



Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole
Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts) **31,60 €/AN**

Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts) **22,90 € / AN**

Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts) **27,90 € / AN**

Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts) **23,90 € / AN**

Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts) **49,80 € / AN**

Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert) **19,90 €/AN**

Parents (Abonnement de 9 n°/an, + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts) **25,90 €/AN**



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

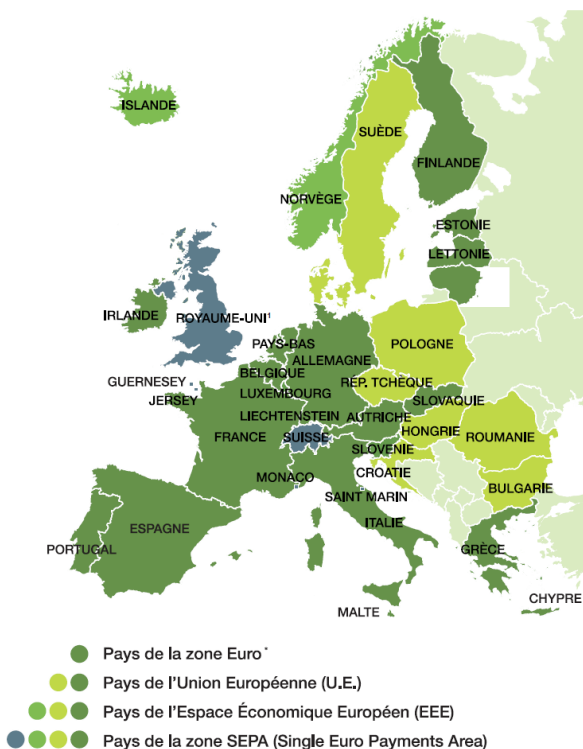
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

La Croatie est entrée dans la zone euro le 1er janvier 2023.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse Crédit Agricole Toulouse 31 - Qualité et Réclamations, 6/7 place Jeanne d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 06, ou au moyen du formulaire en ligne disponible en allant sur notre site Internet : www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans un délai de 2 mois au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si votre litige porte sur un sinistre Pacifica, votre interlocuteur est le gestionnaire de votre sinistre.
- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concerné à l'adresse suivante :

- Pour les contrats assurés par Pacifica (Assurance Dommages auto, habitation, santé et autres), adressez-vous à Pacifica Service consommateurs ; 8-10, boulevard de Vaugirard ; 75724 Paris cedex 15
- Pour les contrats assurés Predica (contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès), adressez-vous à Predica Relation et Service clients ; 16-18, boulevard de Vaugirard ; 75724 Paris cedex 15
- Pour un contrat de Prévoyance, d'obsèques ou d'assurance emprunteurs, toute demande d'information ou réclamation relative à la conclusion ou à l'exécution du contrat peut être faite auprès de votre conseiller bancaire. Si la réponse n'apparaît pas satisfaisante, une réclamation peut être adressée par écrit à Crédit Agricole Assurances ; Service réclamation ; TSA 82222 ; 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX W
- Pour un contrat assuré par CAMCA, adressez-vous à : CAMCA - Service réclamations, 53 rue La Boétie, 75008 PARIS
- Pour les assurances emprunteurs CNP Assurances, une réclamation peut-être adressée par écrit à CNP Assurances, Service réclamations TSA 81566, 4 Place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15 ou par mail à recla.cf@cnp.fr

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable. Toutefois, cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée et s'applique sans préjudice de toute autre voie d'action légale.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : <https://lemediateur.fbf.fr/> (hors coût du fournisseur d'accès internet)
- soit par voie postale : Monsieur Le Médiateur auprès de la FBF, CS 151 75422 PARIS Cedex 09

Vous pouvez vous renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de la Caisse régionale comme par exemple la politique tarifaire ou encore l'octroi ou le refus de crédit.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>) (hors coût du fournisseur d'accès Internet)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org (hors coût du fournisseur d'accès internet).

La plateforme européenne. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr> (hors coût du fournisseur d'accès internet)

EN CAS D'URGENCE

Déclarer un sinistre Auto, Habitation, Assurance des Accidents de la Vie

0 800 810 812 Service & appel gratuits

Faire opposition sur un chèque ou chéquier, signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

Déclarer un litige dans le cadre de son contrat Protection Juridique Pleins Droits

0 800 813 810 Service & appel gratuits

SOS carte

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

Signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, Faire opposition sur un chèque ou sur votre chéquier.



Document informatif à vocation non-publicitaire. Septembre 2023.

Édité par La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit dont le siège social est situé au 6/7, Place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 TOULOUSE Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 776 916 207, Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, N°IDU (identifiant Unique) : FR234312_03KIBU. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS.

Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications, à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, que vous ne l'acceptez pas. Dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.



LE TRI
+ FACILE

PAPIER




TOULOUSE 31